

**Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal de Ceilloux**  
**Séance du 21 septembre 2017 à 20 heures 30**

Etaient présents : Mesdames BOURCHEIX Marie-Paule, COUPAT Danielle, MARSEILLES Françoise, Messieurs BOREL Jean, COISSARD Joël, COSTILHES Alain, FAUCHER Patrick, GRENOUILLET Denis, MARNEAU Michel, SANTARELLI Olivier.

Absent excusé : Monsieur MERESSE Stéphane (procuration à Monsieur FAUCHER Patrick).

Convoqués le 15 septembre 2017.

Secrétaire de séance : Monsieur MARNEAU Michel.

**Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT).**

Suite au désengagement progressif des services de l'État, qui se concrétise notamment par la disparition de l'ATESAT (assistance technique des services de l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire), une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) a été créée, ayant pour but de proposer aux communes et EPI du département du Puy-de-Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale ; d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant ; d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondant à l'offre de service choisie, à savoir 5 € par habitant pour tous les domaines, avec SATESE ; d'autoriser le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents.

**Subvention Foire de « la Saint-Géraud » à Tours-sur-Meymont.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer **100,00 (cent) euro** au Comité d'organisation de la Foire « Saint-Géraud » de Tours-sur-Meymont, qui aura lieu le **14 octobre 2017**.

**Désignation des délégués au S.I.E.G.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du SIEG nous demandant de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energies d'AMBERT.

A l'unanimité des membres présents, sont désignés :

Monsieur BOREL Jean, titulaire et Monsieur COSTILHES Alain, suppléant.

**Renouvellement de la convention "Pôle Santé au travail" du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**renouvelle** son adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail

**autorise** l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,

**inscrit** les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail (75 euros par an et par agent).

**Réouverture de l'Auberge.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame TIXIER Séverine, domiciliée "Le prieuré" au Bourg de Ceilloux, va reprendre la gérance de l'Auberge à la fin du mois de septembre 2017.

Il indique également que le bail commercial, signé le 04 juillet dernier entre les différentes parties en l'étude de Maître Sauret, Notaire à Cunhat, reprend les mêmes termes que ceux définis précédemment avec Monsieur ARTAUD David.

Pour permettre à Madame TIXIER Séverine de s'installer dans les meilleures conditions, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, décide de faire gratuité de trois mois de loyer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.**

En conséquence, Madame TIXIER Séverine s'obligera à régler, **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018**, et cela le premier de chaque mois, la somme de **250,00 (deux cent cinquante) euros**, révisable chaque fin de période triennale, pendant toute la durée du bail, dans la caisse du Receveur Municipal, par tout moyen à sa convenance.

**Renouvellement de la convention de déneigement campagne hivernale 2017-2018.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de reconduire ou non la convention précédemment prise en 2016 avec Monsieur GRENOUILLET Denis pour le déneigement du réseau de voirie communale.

Considérant qu'aucune personne (autre que Monsieur Grenouillet Denis) n'a fait de demande pour effectuer ce service ; que celui-ci est d'accord pour effectuer ces travaux,

Le conseil municipal, après avoir demandé à Monsieur Grenouillet de se retirer de la salle pour pouvoir délibérer librement, **à l'unanimité des membres présents** :

- décide de reconduire la convention avec Monsieur GRENOUILLET Denis, pour l'hiver 2017-2018, aux mêmes conditions que précédemment,

- fixe à 70 euros de l'heure, toutes taxes comprises, la rétribution de Monsieur GRENOUILLET Denis pour ce service, saison 2017-2018.

### **Vente de parcelle au village de « La Cissartie » avec déclassement du domaine public.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur et Madame ARTAUD Patrick, Monsieur et Madame NEUVILLE Guy, résidant à Ceilloux, lieu-dit « La Cissartie », propriétaires, souhaiteraient acquérir une partie du domaine public communal pour bénéficier d'aisance devant leurs maisons d'habitation, avec alignement d'une distance de 2,50 mètres par rapport à l'axe du chemin.

Après discussion et considérant que la partie devant être cédée ne gênera pas l'accès et la libre circulation sur le chemin communal, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents :**

**1°) donne son accord de principe** pour vendre à Monsieur et Madame ARTAUD Patrick, ainsi qu'à Monsieur et Madame NEUVILLE Guy, la partie concernée du domaine public communal au prix de **0,50 (cinquante centimes) d'euro le mètre carré**, suivant document d'arpentage qui devra être établi par un cabinet de géomètres. Messieurs ARTAUD et NEUVILLE s'engagent à régler tous les frais (notaire et géomètre) ;

**2°) charge** Monsieur le Maire, une fois que le document d'arpentage sera présenté :

- de soumettre ensuite ce projet à enquête publique, dans les formes prescrites par les articles R.141-4 à R.141-9 du Code de la voirie routière et de nommer un Commissaire-Enquêteur ;
- de procéder aux formalités nécessaires et de signer tous documents utiles en vue du règlement de cette affaire.

### **Procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural désaffecté au village de « La Cissartie ».**

Monsieur le Maire expose que le chemin rural dit de "la Ripodie à Ceilloux", finissant en cul-de-sac et jouxtant les parcelles B1083-B1000 et B1090, situé à La Cissartie, n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation dudit chemin rural, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **Colis de fin d'année**

Comme chaque année, il est décidé d'allouer aux personnes âgées de la commune un colis de Noël.

Le tarif d'un colis est de 25 euros pour les couples et 20 euros pour les personnes seules.

Les conditions pour pouvoir y prétendre : être domicilié sur la Commune de Ceilloux, être âgé de 60 ans pour les personnes seules, et de 65 ans chacun pour les couples.

Cette année, 18 personnes seules et 16 couples en seront bénéficiaires.

Madame COUPAT Danielle est en charge de la confection des paquets.

### **Classe de neige école de St-Dier**

L'école primaire de Saint-Dier organise une classe de neige du 29 janvier au 02 février 2018.

Le conseil donne son accord de principe pour financer à hauteur de 50 euros par enfant domicilié à Ceilloux.

### **11 Novembre**

La commémoration aura lieu le samedi 11 novembre 2017 à 11 heures. Madame COUPAT est chargée de l'achat de la gerbe, comme les années précédentes.

### **Collège « François Villon » de Saint-Dier-D'Auvergne. Subvention pour le voyage à Rome.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur RODIER Sébastien, Principal du Collège « François Villon » de Saint-Dier-d'Auvergne demandant une aide financière pour diminuer la contribution des familles des élèves latinistes, partant en voyage scolaire à Rome du 11 au 17 novembre 2017.

Six élèves de Ceilloux participeront à ce voyage.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**accepte de participer financièrement à hauteur de 100 euros par élève,**

**s'engage à verser la somme de 600,00 (six cents) euros au Collège de Saint-Dier.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.